

Jean-Pierre Sueur est intervenu le 31 juillet au Sénat, lors de la dernière lecture du projet de loi sur l'asile et l'immigration. Il a dénoncé la « *question préalable de confort* » dont le vote a été rendu possible par une coalition hétéroclite, et qui a empêché un nouveau débat et le vote d'amendements sur ce texte au motif que « *l'Assemblée nationale ferait ce qu'elle voudrait* » en ultime lecture. S'opposant à cette question préalable, Jean-Pierre Sueur a souligné les insuffisances de ce texte qui, pour lui, méconnaît les enjeux essentiels liés aux phénomènes migratoires qui continueront à se développer dans le monde entier, à la nécessaire politique européenne en la matière, notamment pour lutter contre l'activité criminelle des « *passeurs* » qui transforme la mer Méditerranée en un « *cimetière à ciel ouvert* », ainsi qu'à tout ce qui concerne l'intégration. Il a souligné qu'en ultime lecture, l'Assemblée nationale avait la possibilité de reprendre des formulations du Sénat, conformément à la Constitution. Et il a mis en garde ses collègues sénateurs par rapport à la future réforme constitutionnelle : « *Ne donnons pas, par de telles procédures, des arguments à ceux qui voudraient, à l'occasion de cette réforme constitutionnelle, réduire le rôle du Sénat dans le débat parlementaire, après les commissions mixtes paritaires, ce qui serait une atteinte - que nous récusons - au bicamérisme.* »